



L'Adjoint

MAIRIE de LA SALLE LES ALPES SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 26 avril 2017 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Gilles PERLI, 1er adjoint.

Étaient présents :

Christine VALLA, Emeric SALLE, adjoints,

Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Mme Christine VALLA.

Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Paul FIGVED,

M. Philippe MICHELON a été élu Secrétaire de séance.

Modification de l'ordre du jour :

Deux délibérations ont été rajoutées :

- N°20 : Contentieux LAJEANNE : autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat.
- N°21: Assistant de prévention : prestation Centre Départemental de Gestion.

La modification est adoptée à l'unanimité.

Le CASA est présent dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Finances

1) OTISC : approbation budget primitif 2017.

Le Conseil Municipal accepte le Budget prévisionnel 2017 de l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier et arrête la participation, versée sous forme de subvention de la Commune de La Salle les Alpes à l'Office de Tourisme Intercommunal de Serre Chevalier à 490 103 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2) Chapelle Notre Dame de Bonne Espérance : restauration de l'antependium : demande de subventions.

Le Conseil Municipal accepte la restauration de l'antependium de la chapelle Notre Dame de Bonne Espérance, et arrête le plan de financement ainsi qu'il suit :

DRAC : 30 % (obtenue) soit 1 745.40 €

Région : 50 % soit 2 909 €

La Commune apportant la part complémentaire soit 20% (1 163.60 €).

ADOPTE A L'UNANIMITE

3) Subventions aux associations et autres organismes : attributions 2017.

Le Conseil Municipal attribue les subventions suivantes :

Organismes ou Associations	Attributions 2017
C.C.A.S.	38 970 €
TOTAL article 657362	38 970 €
OTISC	490 103€
TOTAL ARTICLE 65737	490 103€
Association sportive et culturelle de la Salle les Alpes	5 000 €
Amicale du personnel communal de la Salle les Alpes	12 400 €
Groupe folklorique « les Caralines »	200 €
Association des résidents de l'étoile des neiges (AREN 05)	100 €
A.D.S.C.B.	200 €
Association solidarité handicapés du Pays Briançonnais	200 €
Conseil des Anciens de la Salle (CASA)	700 €
FNACA (Comité de Briançon)	100 €
Secours catholique Gap	200 €
AAPMA Guisane Romanche	250 €
Association « Entre Ciel et Terre » concerts été 2017	5 000 €
Association Maîtres-chiens d'avalanches	110 €
Association Vivre et vieillir chez soi	500 €
Comité de foire aux bestiaux Monétier les Bains	400 €
Sport et handicap en Briançonnais	349.10 €
OCCE 05 Coop scolaire – La Salle les Alpes (voyage 2017)	8 000 €
Serre Che Nature Floralties 2017	500 €
RASED Garcins	200 €
Association Syndicale Puy Chirouzan	2 500 €
Institut Paoli Calmettes (recherche contre la leucémie)	500 €
Initiatives Nord Hautes Alpes	16 900 €
Syndicat ovins La Salle les Alpes	2 000 €
TOTAL article 6574	56 309.10 €
TOTAL GENERAL	585 382.10€

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4) Traitement des archives communales : signature d'une convention.

La visite de l'archiviste du centre de Gestion des Hautes Alpes a permis d'établir un constat des archives de la commune. Ce service a pour mission de permettre aux collectivités de respecter leurs obligations en matière d'archivage.

Suite au diagnostic fait par l'archiviste le 16 août 2016, le Conseil municipal décide d'adhérer au service d'aide au classement des archives du Centre de Gestion des Hautes Alpes, et d'engager le processus d'archivage (1ere étape) pour un montant de 5 000 €, autorise le 1er adjoint à signer la convention avec le centre de gestion des Hautes Alpes et dit que la somme est inscrite au Budget "commune" de l'exercice en cours article 6228 "divers".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) financement de l'action : diagnostics agropastoraux.

La Commune de La Salle les Alpes a souhaité s'inscrire dans le programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, en répondant favorablement à la sollicitation du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et le Parc Naturel Régional du Queyras.

Le Conseil Municipal souhaite porter en partie l'action n° 16 du second volet du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte : *soutien à l'agriculture de montagne, diagnostics agropastoraux et adaptation au changement climatique au bénéfice des communes.*

Afin de préserver et développer les activités pastorales, le Conseil Municipal :

- approuve la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portée par Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras,
- approuve l'engagement de la commune pour porter partiellement cette action,
- sollicite l'octroi d'une subvention de 9 000 € issue du financement de l'Etat et attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »,
- approuve, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 16 du TEPCV 2	11 250 €	Fond de financement de la transition énergétique (80 %)	9 000 €
		Autofinancement (20 %)	2 250 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6) Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) financement de l'action : achat de vélos électriques.

L'action élaborée par le Pays-PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras s'inscrit dans le programme d'action du Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte en développant les transports alternatifs par l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique et permet de mobiliser des dotations spécifiques pour soutenir les actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de transition énergétique pour la croissance verte.

Le Conseil Municipal souhaitant participer à l'opération d'aide à l'achat de vélo à assistance électrique pour les habitants :

- approuve la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte portée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras,
- approuve l'engagement de la commune,
- sollicite l'octroi d'une subvention de 4 000 € issue du financement de l'Etat attribuée au programme porté par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras, et le Parc Naturel Régional du Queyras dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » et approuve, le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Action 8 du TEPCV 2	5 000 €	Fond de financement de la transition énergétique (80 %)	4 000 €
		Autofinancement (20 %)	1 000 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Aide à l'achat de vélos électriques : modalités.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte(TEPCV) à travers l'action "développer les transports alternatifs par l'aide à l'achat de 10 vélos à assistance électrique par la commune et arrête les modalités d'application et de prise en charge.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) Location salles communales et matériels : tarifs 2017.

Le Conseil Municipal arrête à compter du 26 avril 2017, les tarifs de location des salles communales, les tarifs pour la location de matériels et les tarifs forfaitaires pour le ménage.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Administration générale

9) Parcelles forestières 23, 7i et 9i : exploitation.

Le Conseil Municipal décide d'exploiter les parcelles forestières 23, 7i et 9i et de confier la vente de l'ensemble des bois issus de la coupe en bois d'œuvre et la délivrance pour l'affouage du bois de qualité chauffage issu de ces coupes par l'ONF.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Urbanisme

10) Consort TARAVELLIER : échange de terrain.

Le Conseil Municipal accepte l'échange de terrain des Consorts TARAVELLIER cadastrée AN 122 sur la commune de Monétier les Bains d'une superficie de 1 483 m² d'une valeur d'environ 1.50 € m² et la parcelle communale AD 369 d'une superficie de 3 m² située au Berge de la Guisane d'une valeur d'environ 750 € le m².

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) Projet de garage enterré Serre Chevalier Vallée.

La station de Serre Chevalier prévoit la réalisation sur la parcelle communale cadastrée D 3256 située au lieu-dit « Le Marteau », une construction d'environ 93 m² destinée à recevoir un garage semi-enterré pour une dameuses et un atelier. La toiture terrasse de cet équipement sera en bois avec des garde-corps métalliques et l'ancienne cabane en fustes/rondins y sera installée afin d'en devenir un local technique pour le Snow Park.

Le Conseil Municipal autorise Serre Chevalier Vallée à réaliser les travaux et à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale D 3256.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

12) Dénomination et numérotation des voies : signature d'une convention avec La Poste.

Le Conseil Municipal accepte l'offre proposée par la poste pour la mise à jour du fichier communal de numérotation et dit que le montant de cette opération est inscrit au Budget 2017, commune article 611 "contrats de prestations de services".

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

13) Recours permis de construire parcelle AM 800 : autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat.

Le Conseil Municipal donne mandat à Maître VAILLANT pour la défense des intérêts de la commune dans le dossier contentieux l'opposant à différents propriétaires d'appartements situés sur la façade sud de la résidence Aigle Noir tendant à obtenir l'annulation du permis de construire n° 005 161 16 HO 007 accordé en date du 14 octobre 2016, à la SCI ARAVET-ENVERS 2016, représentée par Messieurs Georges-Eric MICHEL et Alexandre VERNAZZA, pour la construction d'un chalet comprenant 4 logements située au lieu-dit l'Envers.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14) Travaux d'eau potable : passage canalisation : modalité d'indemnisation.

Dans le cadre de la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable, le Conseil Municipal accepte le projet de convention de passage sur des parcelles privées et dit que des indemnités seront attribuées aux propriétaires au tarif de 10 €/m².

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

15) Travaux cantine scolaire : contrat de maîtrise d'œuvre.

Afin de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les enfants de l'école déjeunant à la cantine, le Conseil Municipal souhaite mener à bien le projet de restructuration et d'extension de cette dernière. Les travaux sont prévus pour l'été 2017 avec une mise en service à la rentrée scolaire 2017. Il convient, pour cette opération de se faire assister par un Maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de M. Gilles GARRIGOU, architecte, pour un montant de 8 000 € HT soit 9 600 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

16) Travaux cantine scolaire - contrôle technique - Mission CSPS - Vérification technique.

Dans le cadre du projet de restructuration et d'extension de la cantine scolaire, le Conseil Municipal accepte la proposition de la Société SOCOTEC pour assurer les missions de contrôle technique, coordinateur SPS (mission CSPS) et vérification technique de fin de travaux pour l'accessibilité des handicapés pour un montant de 2 200 € HT soit 2 640 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

17) Fourniture de carburants et combustibles : attribution de marché.

Après étude des propositions par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18/04/2017, et selon les critères de choix prédéfinis dans le règlement de consultation, le Conseil Municipal :

- attribue le marché à la Société CAMPUS PROVENCE dont le siège social est à Arles 13 200 – Quai de la Belle pour les lots suivants :

Lot n° 1 : Fourniture de combustibles fioul en vrac.

Lot n°2 : Fourniture de carburant gazole en vrac.

- déclare :

Le Lot n° 3 : Fourniture de carburant essence sans plomb, indice d'octane 95 à la pompe au moyen de cartes accréditatives est déclaré infructueux.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

18) Réfection du réseau d'eau potable : attribution de marché.

Dans le cadre de la réfection des réseaux d'eau potable de la commune, le Conseil Municipal souhaite pour l'année 2017 procéder à la réfection de la conduite passage des Bergeries au Bez ainsi que le réseau d'eau potable des Hameaux de Goudissard et des Faures et le dévoiement du réseau sur la parcelle AM 800.

Après étude des propositions par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 18/04/2017, et selon les critères de choix prédéfinis dans le règlement de consultation, le Conseil Municipal attribue le marché à :

- L'Entreprise ALLAMANNO dont le siège social est à L'ARGENTIERE LA BESSEE (05 120) :

- pour un montant de 141 675,15 € HT soit 170 010,18 € TTC,
- pour un délai d'exécution de:
 - 7 semaines pour la tranche ferme,
 - 6 semaines pour la tranche conditionnelle.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Personnel

19) Agents d'accueil piscine municipale : modification de la durée de travail.

Considérant que le fonctionnement de ce service (entretien et accueil) est assuré par deux agents titulaires à temps non complet (23 heures hebdomadaires annualisées) et que ce temps de travail n'est plus suffisant au regard des modifications apportées aux horaires d'ouverture de la piscine, le Conseil Municipal modifie le temps de travail annualisé des 2 adjoints techniques et le fixe à 25 heures par semaine à compter du 1er mai 2017.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

20) Contentieux LAJEANNE : autorisation d'ester en justice : désignation d'un avocat.

Le Conseil Municipal donne mandat à la SCP SCHREIBER-FABBIAN-VOLPATO, Société Civile Professionnelle d'Avocats afin de défendre les intérêts de la Commune dans le contentieux en cours opposant la COMMUNE DE LA SALLE LES ALPES aux Consorts LAJEANNE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

21) Assistant de prévention : prestation Centre Départemental de Gestion.

Le Conseil Municipal sollicite le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes Alpes afin de demander d'affecter un agent, assistant de prévention, à compter du 1^{er} juin 2017, à raison de 6 heures mensuelles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Information - Questions diverses

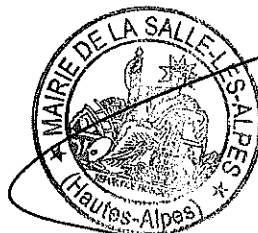
- Philippe MICHELON indique, en public, les raisons qui ont mené le Conseil Municipal à ne pas retenir le dossier de demande de subvention pour l'action jeunesse conduite par la MJC et précise qu'en cas d'évolution favorable de la situation, cette demande sera réexaminée.

- Paul FIGVED intervient à la demande de Dominique GALLETTI, pour rendre hommage au travail fait par Marie Aude PUY à la tête de l'OTISC depuis le départ de François BADJILY, ancien Directeur et tout le personnel. Un nouveau Directeur arrivera au 1er juillet prochain.

FIN DE LA SEANCE A 21H10.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président donne la parole au public.

- Un échange intervient entre Bernard GRAVIER et les élus concernant les travaux d'eau potable prévus Passage des Bergeries auxquels il n'est pas opposé mais souhaite connaître le calendrier de réalisation et les conséquences en ce qui le concerne.



Le Président de séance,
Gilles PERLI,
1er adjoint